Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 1

Artikel: Etats-Unis

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272520

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Scolarité féminine

Le Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation à Genève a publié la statistique scolaire depuis l'école primai-re jusqu'à la maturité pour l'an-née scolaire 1967-1968. Les chif-fres indiqués fournissent des renseignements intéressants, en par-ticulier en ce qui concerne la scolarité féminine.

D'après la statistique, il n'existe pas de différence entre filles et garçons à l'école primaire quelle que soit la durée de la scolarité (de trois à six ans) avant le passage au degré secondaire. La moitié environ sont des fillettes: un peu plus de la moitié dans les classes inférieures, un peu moins dans les classes supérieures.

La situation est bien différente dans les écoles secondaires con-duisant à la maturité: trois demicantons (Obwald, Nidwald et Appenzell Rhodes intérieures) n'offrent aux jeunes filles aucune école les préparant à la maturité fédérale. Dans les cantons d'Uri et de Schwytz, le 10 % seulement et de Schwytz, le 10 % seulement des élèves des gymnases sont des jeunes filles; pour les cantons de Glaris, d'Appenzell R.I., de Saint-Gall et des Grisons, ce pourcentage est de moins de 20; tandis que pour Genève, il est de 56 %; pour Vaud, de 50 % environ; pour Neuchâtel, de 46 %; pour Bâle-Ville, de 39 %; pour Zurich, de 28 %; pour Berne, de 27 %. de 28 % ; pour Berne, de 27 %. La moyenne pour la Suisse est de 28 %/0.

Les collèges ne préparent pas tous à la maturité et toutes les écoles secondaires ne sont pas of-ficielles. La statistique concerne ficielles. La statistique concerne les années de certificat de matu-rité de 1962-1967, pour les trois types de maturité A, B, C, les écoles de maturités cantonales et les maturités commerciales. Le nombre des jeunes filles titulaires de la maturité C augmente dans les dernières années, surtout en Suisse romande. A Genève, par

exemple, le nombre a passé de 8 à 27 pour les années de 1962 à 1967. La majorité des jeunes à 1967. La majorité des jeunes gens et des jeunes filles choisissent de préférence la maturité du type B. En second rang vient la maturité C pour les garçons et la maturité commerciale pour les filles. La maturité du type A est la moins recherchée par les garçons comme par les filles. (ASF.)

La Fondation pour la formation civique

La SAFFA, en 1958, avait fait un bé-néfice qui a été réparti entre plusieurs « fondations ». L'une d'elles a pour but d'alder à préparer les femmes à leurs responsabilités civiques, d'éveil-ler, stimuler et promouvoir une com-préhension plus large de leurs tâches et responsabilités dans la vie publi-

et responsabilités dans la vie publique.

La Fondation pour la formation civique se vit attribuer comme capital initial une part importante du bénéfice net de la SAFFA, soit Fr. 315 400...
Un règlement fixe les principes essentiels qui déterminent l'emploi de ce capital. La Fondation finance les actions qu'elle entreprend elle-même et soutient des manifestations civiques d'organisations suisses, pour autant que ces manifestations ne solent pas réservées à un public restreint. On donne la préférence à des actions sortant du cadre de l'activité habituelle des organisations.

Si l'on feuillette les rapports de la Fondation pour la décade déjà écoulée, on constate qu'elle a financé des choses fort différentes : des cours nombreux d'instruction civique, des

choses fort différentes: des cours nombreux d'instruction civique, des rencontres, des « forums féminins », la publication de brochures diverses. Elle a participé au financement des travaux préparatoires pour l'enquête sociologique sur la situation de la femme en Suisse, ceci dans le cadre de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Les biens de la Fondation sont administrés par un Conseil de fondation.

Les biens de la Fondation sont ad-ministrés par un Conseil de fondation. Ce dernier se compose de 20 mem-bres au plus, représentant les organi-sations féminines suisses, l'Union des femmes paysannes, les groupes politi-ques féminins, les groupements de jeu-nesse féminine, l'Association pour le suffrage féminin, l'Union civique des femmes catholiques suisses ainsi que d'autres organisations féminines à tour de rôle.

Peu à peu, petit à petit, des citovennes à part partielle

et non entière comme on le dit par erreur

DANS LE CANTON DE BERNE

Trois nouvelles communes bernoises ont accordé le droit de vote et d'éligibilité à leurs citoyennes. A Jens, près de Bienne, l'assemblée communale l'a accepté par 26 voix contre 20. A Seeberg, près d'Aarberg, on a compté 85 « oui » et 68 « non » ; à Burgistein. 54 contre 9.

... ET DE ZURICH

A Zurich, c'est dans quatre communes que le droit de vote et d'éli-gibilité a été accordé aux femmes. Les citoyens de la commune d'Hoeri, près de Bulach, l'ont ac-cepté par 96 voix contre 71 dans les affaires politiques, et par 116 voix contre 51 dans les affaires scolaires. Lors de la votation cantonale du 14 septembre dernier, les citoyens de Hoeri s'étaient en-core opposés au suffrage féminin

par 126 voix contre 34.

Quant aux citoyens de **Buchs**, ils ont accepté d'introduire le suffrage féminin dans la commune, par 69 voix contre 3. Au cours de leurs assemblées communales respectives, les citoyens de **Weis**n et de Bauma, dans l'Oberland zurichois, ont accordé à une forte majorité le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

ALLO LA VILLE, ICI LA CAMPAGNE

Empêchée depuis quelques mois d'écrire ses articles pour « Femmes Suisses », Mme Yvonne Bastardot, reprendra dès le mois de février la responsabilité de « Allô la. ville, ici la campagne ». Nos lecteurs qui apprécient beaucoup cette rubrique seront sans doute enchantés d'apprendre cette nou-

Femmes Suisses fait PEAU NEUVE

Pour la première fois, notre journal parvient à nos lecteurs sous une présentation différente de celle à laquelle ils sont habitués. Rajeuni, plus attrayant, il ne renie cependant aucun des objectifs qui ont été sa raison d'être depuis sa fondation. Bien au contraire! Au mois de février, ils seront à nouveau clairement définis par Mile Jacqueline Wavre, présidente du comité de « Femmes Suisses ».

Nous avons été amenées à étudier une nouvelle formule pour plusieurs raisons, notamment :

1. l'importance des problèmes qui se posent aux femmes, tant sur le plan politique et professionnel que social et familial;

2. la participation féminine toujours plus grande dans tous les

3. la nécessité pour le pays de pouvoir compter sur des éléments féminins au courant de la législation, capables de participer à tous les échelons aux décisions à prendre.

La rédaction, soutenue par une propagande sur une grande échelle, s'efforcera d'offrir à ses lecteurs une information plus large, plus complète, aussi diverse que possible afin que chacun y trouve matière à intérêt. Notre tirage triplera et, par conséquent, notre journal atteindra un cercle beaucoup plus impressionnant de lecteurs. C'est, précisément, le but que nous voulions atteindre.

Nous ne nous sommes pas engagées dans cette aventure les yeux fermés, mais avec lucidité, en mesurant les difficultés et les obstacles que nous aurions à surmonter à une époque où de nombreux journaux se trouvent en difficulté. Notre enthousiasme et notre optimisme sont réfléchis : nous voulons montrer le chemin aux femmes de notre temps qui désirent, être des observatrices averties, des collaboratrices actives et en toutes cir-constances défendre leurs droits avec fermeté et courtoisie. F. S.

ANGLETERRE

Deux femmes diplômées sur trois quittent leur premier emploi avant un an d'ancienneté

Une enquête effectuée par le « Graduate Appointement Regis-ter » auprès de 300 jeunes filles diplômées de l'Université, a montré que 29 % d'entre elles quit-taient leur premier emploi au cours des six premier mois. Deux sur trois le quittent dans le courant de l'année.

Les raisons? Manque d'intérêt du travail ou absence de chances de promotion. Plus des deux tiers des diplômées, âgées de 22 à 25 ans, ne dépassent pas un salaire annuel de £ 1400 soit environ 18 900 francs.

L'enquête a montré, par ailleurs, qu'une femme mariée sur trois travaille par besoin d'argent, et une sur trois pour avoir une occupa-tion intéressante en dehors de la maison.

Que 98 % des célibataires espèrent continuer leur vie profession-nelle après leur mariage, mais 70% pensent s'arrêter à la naissance d'un enfant.

95% reprendraient volontiers un emploi lorsque leurs enfants atteindraient l'âge scolaire.

Cette enquête confirme qu'à di-plôme égal, les salaires féminins sont toujours moins élevés que ceux des hommes et que les chances de promotion sont dès le départ bien moindres.

Les chiffres publiés par le ministère du Travail montrent que les femmes perdent, en moyenne 5,6 jours ouvrables par an pour cause

de maladie ou d'accident. Les hommes 5,3 jours. Mais les célibataires hommes manquent plus souvent pour cause de maladie que les femmes seules (4,3 jours contre 3,9).

ALLEMAGNE

Le travail à temps partiel s'est imposé

Dans l'industrie allemande, une ouvrière sur six travaille à temps partiel, constate l'Office fédéral

partiel, constate des statistiques.

En octobre 1966, époque à laquelle l'enquête a été effectuée, 205 000 femmes et 27 000 hom mes étaient employés à temps partiel. Parmi les hommes, ce sont surtout les retraités qui recherchent ce genre d'emploi.

Les femmes occupant un emploi temps partiel ont entre 30 et 45 ans. Ce sont surtout des mères de famille.

Dans certains secteurs économiques, plus d'un tiers des ouvrières ont des temps de travail plus courts. Plus l'entreprise est impor-tante, moins elle emploie de travailleurs à temps partiel. La durée moyenne de la semaine

de travail est de 25,9 heures (15,8 heures de moins que le travailleur à temps complet).

ETATS-UNIS

La loi américaine sur les droits civiques de 1964 comprend un chainterdisant toute discriminapitre interdisant toute discrimina-tion contre les femmes en matière d'emploi, y compris dans le libellé des petites annonces. Malgré cette protection légale assez exception-nelle, les Américaines continuent à rencontrer de nombreuses diffi-cultés dans leur vie professionnelle.

nelle.

Mrs. Mary Keyserling, ancienne président du Women's Bureau de Washington, qui, dans le cadre du ministère du travail américain, centralise toutes les informations concernant l'emploi féminin, a même assuré au cours d'un colloque qui s'est tenu il y a quelques mois que dans le domaine de l'emploi en général les préjugés s'estompaient plus vite à l'égard d Noirs qu'à l'égard des femmes à l'égard des

BRIC BRAC

Chaque mois les amis de notre journal trouveront sous cette rubrique une liste d'objets à vendre. Nous souhaitons que les insertions seront nombreuses et qu'elles rendront grand service à

CONDITIONS:

Tarif: Fr. 0.25 le mot.

Délai d'envoi: pour le premier jour du mois.

Adresse: Mme M. Lechner-Wiblé, 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève.

Mode de payement : facture envoyée par l'administration avec bulletin de versement avec supplément de Fr. 0.50 pour frais postaux.

Nous sommes heureux qu'un nouveau lien se crée ainsi entre les amis de « Femmes Suisses » et de l'administration de ce journal.

Reproduction d'un tableau de Renoir (portrait de fillette). Dimensions avec très beau cadre: 80 cm de hauteur sur 68 cm. de largeur, 50 francs. Téléphoner au 021/28 28 09.

Une paire de **souliers de ski** pour enfant, No 38, 15 francs. Téléphoner au 021/28 28 09.

Une paire de souliers de montagne très peu portée, semelle de caout-chouc comme neuve, No 36, 20 francs. Téléphoner au 021/28 28 09.

Un costume **tailleur de printemps** pour jeune filles, bleu clair, tissu sec. Parfait état, taille 38. 50 francs. Téléphoner 021/28 28 09.

Service à liqueur en faïence Deruta, comprenant cruche avec bouchon, pla-teau rond, deux verres, cadeau parfait pour célibataire. 25 francs. Téléphoner au 021/28 28 09.

Disque 78 tours pour collectionneurs (beaux enregistrements d'artistes con-nus, comme Caruso, etc.). Tél. 022/ 46 40 57.

Une jaquette et une toque astrakan artificiel. Prix modéré. Tél. 022/46 40 57.

Une paire de **bottes d'équitation**, cou-leur noire, tige rigide, No 40. Prix mo-déré, Tél. 022/46 40 57.

Une table de bois, un mètre sur deux environ, solide, en bon état. Prix mo-déré. Conviendrait pour résidence se-condaire. Tél. 022/46 52 00.

Lit de fer pliant, une place, sommier métallique. Prix modéré. Téléphone 022/46 52 00.